

Le salaire constitue la première des ressources. Il arrive qu'on en soit privé suite à un arrêt d'activité, à un problème familial.

Des allocations et prestations peuvent être allouées pour soutenir les personnes confrontées à ces situations.

**Toutes les allocations et prestations citées ci-dessous ont des critères d'attribution (statut, ressources, taux d'incapacité, ...).**

## **Revenu de Solidarité Active (RSA)**

Les personnes qui travaillent mais gagnent peu ou qui n'ont pas de ressources peuvent prétendre à l'[allocation RSA](#).

Trois types d'allocations existent en fonction de votre statut :

- Allocation RSA généralisé, pour les plus de 25 ans
- Allocation RSA Majoré pour les personnes isolées et assumant la charge d'un ou plusieurs enfants
- Allocation RSA pour les jeunes -25 ans

Retrouvez les Conditions et montants d'attribution du RSA sur le site de la [Caisse d'Allocations Familiales \(CAF\)](#), une information plus complète est disponible dans le [guide de l'allocation RSA](#) édité par le Département de Maine et Loire.

Découvrez le [guide du parcours des bénéficiaires du RSA](#). Ce guide d'information RSA a été conçu avec des bénéficiaires du RSA et des professionnels de l'insertion. Il a pour objectif de présenter le dispositif RSA, de faciliter les démarches à réaliser et d'accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion

La caisse d'allocations Familiales propose également un "[test RSA](#)" (simulation des droits).

## **Allocation Temporaire d'Attente (ATA)**

Les personnes étrangères ou les personnes sorties d'incarcération, peuvent prétendre à l'[Allocation temporaire d'attente](#).

## **Allocation Adulte Handicapé (AAH)**

Les personnes en situation de handicap peuvent prétendre à l'[Allocation Adulte Handicapé](#).

## **Allocation de Retour à l'Emploi**

Suite à une perte d'emploi les personnes peuvent prétendre à une [indemnisation chômage versée par Pôle Emploi](#).

## **Prestations**

En fonction de la composition de la famille, de l'âge des enfants, du logement les personnes peuvent prétendre à des prestations versées par la [Caisse d'Allocations Familiales \(CAF\)](#) ou la [Mutualité Sociale Agricole \(MSA\)](#).